

MAIRIE DE CHEVIGNEY

Compte rendu du conseil municipal Séance du 15 AVRIL 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni ce jour, 15 avril 2023 à 10 h 30 sous la présidence de Mr Régis BRESSAND, Maire.

Présents : Mmes CORTET, PISACRETA, MM ABBE, BRESSAND, SEGUIN F, SEGUIN G.
Absente excusée : Mme BRILLAUD.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

M. le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022 tel qu'il ressort de la comptabilité de la Trésorerie et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 21.003,62 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 est présenté au conseil municipal le compte administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent de 21.003,62 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- c/1068 (section d'investissement) : 17.573,72 €
- c/002 (report de fonctionnement) : 11.003,62 €

VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux pour 2023 à :

- Taxe d'Habitation : 1.40 %
- Taxe foncière sur le Bâti : 26.54 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti : 7.25 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2023 :

Dépenses de fonctionnement	34.409,62 €	Recettes de fonctionnement	34.409,62 €
Dépenses d'investissement	37.826,34 €	Recettes d'investissement	37.826,34 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2023

M. le Maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la C.C.V.G. qui fixe le montant provisoire des attributions de compensation pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le montant des attributions de compensation, fixées pour la Commune de Chevigny à 460 €.

MOTION S'OPPOSANT A LA REGULATION DES URGENCES DE NUIT A L'HOPITAL DE GRAY

Le Maire donne connaissance d'une motion s'opposant à la fermeture des urgences de nuit à l'hôpital de GRAY.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette motion.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le paiement d'heures supplémentaires à la secrétaire de Mairie.

TRAVAUX A PREVOIR

- porte-fenêtre de la Mairie : mise en double vitrage à prévoir
- Isolation du grenier

Pour ces travaux, il y a lieu de se renseigner si des aides sont possibles.

- Crépi de la Mairie : il est à refaire selon les prescriptions du service de l'Architecture et du Patrimoine.

VENTE DU MATERIEL DE TONTE

La tondeuse et la débroussailleuse seront mises en vente. (prix à déterminer)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA RESIE

Le SMAMBVO (Syndicat Mixte de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon) propose une réunion avec le conseil municipal pour exposer le diagnostic fait sur le cours de la Résie.

SITE INTERNET

Il sera en ligne le 25 avril.

INAUGURATION DE LA FONTAINE

Prévue le samedi 2 septembre 2023.